

# Congrès UASF 1999 : les intérêts des Suisses de France sont-ils bien défendus?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1999)**

Heft 121

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Les intérêts des Suisses de France sont-ils bien défendus ?

**En complément du compte-rendu officiel de la Revue Suisse, voici quelques aspects intéressants plus particulièrement les lecteurs du Messenger.**

**A**près Strasbourg et Lyon, Paris : le 41<sup>e</sup> Congrès de l'Union des Associations suisses de France a établi ses quartiers pendant trois jours dans la capitale. Il est de coutume un bon baromètre de la santé et du dynamisme des associations et un reflet des questions qui agitent la communauté suisse de France. Une place toute particulière avait été réservée à la culture, avec dès le premier soir un rendez-vous dans le Marais au Centre culturel suisse : à l'issue de la présentation du Centre par son directeur Daniel Jeannet, les congressistes ont pu visiter l'exposition Michel Huelin, avant de déguster des vins genevois grâce à l'Office de promotion des produits agricoles de Genève et au « nez » de notre spécialiste en tourisme Michel Goumaz. D'autres découvraient les secrets de la TV par satellite grâce à la présence de deux sociétés françaises, Visiosat et Xsat, qui proposent des équipements pour recevoir la TSR en France. L'affluence et la représentativité des congressistes ne cachaient pas une nette absence de la jeunesse - trois jeunes bordelais étaient bien seuls pour représenter la nouvelle génération. Introduisant l'Assemblée générale du lendemain, l'Ambassadeur de Suisse, S.E.M. Bénédicte de Tschärner, eut des paroles très encourageantes à l'égard de votre petit journal, avant de noter la « parfaite intégration » des Suisses de France et « l'excellence des relations offi-

cielles entre Paris et Berne », pourtant « quelque peu dépourvues de substance ».

### « parfaite intégration »

Il souhaitait ensuite que la Suisse s'engage davantage sur les terrains de la politique internationale, vis-à-vis de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne. Il saluait enfin l'intervention humanitaire de la Suisse au Kosovo tout en s'interrogeant sur le rôle qu'elle pourrait jouer au lendemain des frappes. L'ambassadeur Thomas Fuglister se concentra sur le statut des double-nationaux au regard des obligations militaires en Suisse, en soulignant que le service militaire suisse ne pouvait être mis en équivalence avec la journée d'Appel de préparation à la défense qui vient d'être créée en France. Actuellement, les jeunes doubles-nationaux qui souhaitent faire leur service en France plutôt qu'en Suisse doivent opter pour une forme volontaire de service et ne peuvent se contenter de la seule journée obligatoire. L'ambassadeur Fuglister concluait par un appel : « plus il y aura de voix exprimées par les citoyens suisses de l'étranger dans les votations fédérales, plus la valeur de la cause des Suisses de l'étranger augmentera ». L'après-midi, une conférence mit en lumière la situation de quelques artistes suisses vivant en France ou

liés à la France par la langue et la culture. « Expressions culturelles suisses en France et vers la France. Réalisation, potentiel et difficultés », le thème était vaste et pas entièrement nouveau. Depuis toujours, Alamanniques et Romands (surtout eux) traversent la frontière à l'Ouest, attirés par la civilisation d'une des nations les plus « civilisées » du monde. Déjà Ramuz, Vallotton, Le Corbusier, Cendrars, Tinguely, Georges Borgeaud, récemment disparu... Cent autres, célèbres ou méconnus. Jean-Pierre Moulin, journaliste et écrivain fixé à Paris, fut le modérateur d'une discussion très animée et qui suscita l'intérêt parfois étonné des congressistes. Jean-Luc Bideau, avec une verve et une franchise souvent désopilante, nous parla de son expérience de comédien devenu pensionnaire de la Comédie-Française. Il décrivit la fameuse Maison sous ses aspects les plus nobles et les plus... administratifs, ne cacha pas ses opinions politiques, sa fidélité à la Mère Patrie, ainsi que l'esprit d'intense créativité qui caractérise les manifestations d'ordre culturel qui voient le jour dans une incroyable profusion, à Paris et dans les grandes villes françaises. Pierre-Alain Tâche, poète vaudois de très grand talent, dit que l'exercice de la poésie peut se faire aussi bien à Lausanne, Genève ou Neuchâtel puisque c'est la langue, et la langue seule, qui unit dans une fraternité un peu secrète, poètes nés sur le sol de l'Hexagone ou entre Alpes et Jura. Rico Gubler, un jeune musicien travaillant à Paris depuis quelques années, fit part du peu d'importance de l'origine natio-

### ABONNEMENT

Adressez votre abonnement à nos services :

**DIP**

**70, rue Compans  
75019 PARIS**

en libellant votre chèque à l'ordre du « Messenger Suisse »

**Une question ? :  
01 44 84 85 00**

ABONNEMENT

► nale, pour un artiste étranger installé à Paris. Avec de la volonté et quelques idées originales, (il ne s'agit surtout pas, à Paris, de vouloir se montrer « parisien »), on est rapidement accueilli dans telle ou telle communauté de créateurs. En général, les trois artistes susmentionnés tombèrent d'accord pour dire qu'ils ne s'étaient jamais sentis « à l'étranger » dans la capitale française ;

## « expressions culturelles »

Isabelle Bongard, consultante en art à Paris, plus encore que ces derniers. Pour elle, le métier qu'elle exerce, s'il peut avoir des prolongements en Suisse, ne connaît que deux ou trois métropoles où il peut vraiment s'épanouir, Paris étant l'une d'elles, peut-être la plus importante. L'intervention de l'actrice Louise-Anne Monod trancha sur les opinions des quatre autres invités au débat. Elle nous raconta avec beaucoup de sincérité et quelque mélancolie, le combat à la fois dérisoire et vain qu'elle a mené des années durant, elle la citoyenne helvétique, pour obtenir le droit de travailler à Paris. En butte à toutes les tracasseries d'une administration méfiante, qui la considérait comme une étrangère à qui on ne fait pas la moindre concession, assimilée dans sa quête d'une carte de travail à n'importe quel Sri Lankais ou Africain. Les congressistes purent constater, à travers l'odyssée de Louise-Anne Monod, l'isolement de la Suisse dans l'Union européenne... Citons pour terminer les quelques mots du président Jean-Paul Aeschlimann, qui organisa parfaitement cette conférence-débat : « *Tous les échos recueillis à ce jour montrent que les diverses interventions comme d'ailleurs les discussions qui ont suivi, ont été appréciées de façon unanime. Un certain nombre de problèmes ont ainsi pu être identifiés, dont un reflet fidèle sera transmis aux autorités de tutelle avec prière de les prendre en compte* ».

La journée s'est poursuivie par une réception à l'ambassade, et un circuit touristique dont vous trouverez le compte-rendu dans la *Revue Suisse*. +

Burkhard Bongard, 1999

## Dernières nouvelles de l'AVS/AI et de l'assurance maladie

Nous vous mettons en garde dans nos pages dès 1991, en vous exposant que l'adhésion facultative à l'AVS des Suisses de l'étranger n'était pas nécessairement une bonne affaire. L'évolution de la situation actuelle a conduit les orateurs et officiels présents à attirer l'attention sur divers risques liés à cette adhésion. Aujourd'hui, le système se complique par la remontée des seuils minimums de cotisation et par les coûts de plus en plus élevés pour les Suisses de l'étranger. La position officielle est aujourd'hui de respecter les textes, mais de conseiller aux jeunes Suisses expatriés de ne plus adhérer volontairement et de conseiller à ceux qui sont dans le système de voir comment en sortir ou du moins cesser de l'alimenter. D'un point de vue social et fiscal, l'attention des congressistes est attirée sur le fait que les Suisses de France doivent payer à la fois la part salariale et la part patronale des cotisations à l'AVS, et que ces cotisations, sauf cas très particulier, ne sont pas déductibles des revenus. Le coût réel de l'assurance AVS/AI est donc très élevé. Réciproquement, les rentes perçues à l'étranger, notamment d'origine AVS doivent être entièrement déclarées en France, qu'elles soient rapatriées ou non, et qu'elles soient dépensées en France ou en Suisse ou pas du tout. Certes ce traitement de l'AVS facultative, qui oblige le Suisse de l'étranger à payer deux parts de cotisations sociales et trois fois des impôts, et qui a pour conséquence d'enrichir le fisc français en creusant le trou de l'AVS de la Confédération, est particulièrement injuste, mais il convenait d'en rappeler les principes et de souligner les risques pour ceux qui voudraient prendre des libertés avec, particulièrement dans un contexte où l'Union européenne menace le secret bancaire. Pour répondre à la problématique de l'assurance-maladie, l'UASF a été amenée à homologuer et à recommander trois systèmes d'assurance-maladie dont elle distribue

sur demande les coordonnées aux présidents d'associations. Ces assurances permettent aux Suisses récemment arrivés en France de sortir de l'impasse « *pas d'assurance sans permis de travail, pas de permis de travail sans assurance* ». Que ce soit à titre temporaire afin d'assurer la transition vers la sécurité sociale, dont il est rappelé qu'elle constitue ensuite une option définitive, ou à titre de protection complémentaire, les assurances sélectionnées et distribuées par l'UASF sont, selon les termes de son président, spécialement étudiées pour les Suisses de France car elles acceptent des adhésions jusqu'à 80 ans. L'attention des associations aura été attirée par le président Aeschlimann sur le fait qu'alors que les Suisses de l'intérieur sont parmi les citoyens les plus assurés du monde, ils deviennent étonnamment cigales à l'étranger et se mettent parfois dans des situations très délicates. Dans le prolongement la parole a été donnée à Soliswiss, qui a présenté ses prestations au service des Suisses de l'étranger. Si aujourd'hui le slogan principal de Soliswiss n'est plus la défense contre la privation des moyens d'existence et la possibilité de réadhérer à l'AVS à son retour, possibilité qui est devenue automatique pour tout citoyen, Soliswiss reste un auxiliaire précieux dans la prévoyance. +

Nos abonnés d'Île de France ont sûrement remarqué l'absence de nos pages spéciales Hôpital Suisse de Paris. La direction de l'Hôpital nous informe que des pourparlers visant une future coopération sont en cours avec la Maison Suisse de Retraite. Vous trouverez plus de détails dans les pages spéciales de notre numéro d'Octobre.

## Représentativité de l'UASF et de l'OSE

### Comment encourager les Suisses de France à exercer leurs droits civiques ?

Le président de l'UASF l'a souligné en séance, il y a encore trop peu de Suisses de France qui exercent leur droit de vote par correspondance. Un rapide sondage à main levée a montré qu'une grande partie de la salle votait et que l'intégralité du comité UASF votait quant à lui très régulièrement. Selon un délégué de Lyon dont l'arrondissement consulaire représenterait 40% des Suisses de France, il conviendrait de rééquilibrer les représentants des associations françaises au Conseil des Suisses de l'étranger afin de donner plus de délégués à l'Est de la France. Un des très rares jeunes présents, venu spécialement de Berne, a suggéré que l'on rajeunisse la délégation de la France au CSE, en y faisant entrer un jeune de moins de 40 ans dès l'année prochaine. Le président de l'UASF s'est élevé en faux contre cette caricature "croulante" de l'UASF, mais n'a pas souhaité donner suite à cette proposition. Le président a ensuite été

interrogé par notre correspondant sur la position de l'UASF vis-à-vis de la pétition d'un certain nombre d'associations civiques, dont notamment le Groupe d'études helvétiques de Paris, les Vieux Zofingiens, section de Paris, et les Jeunes Suisses de l'Île-de-France, pétition visant la création d'un conseil consultatif de la Cinquième Suisse, élu au suffrage universel et direct par les citoyens immatriculés dans les consulats. Sans rejeter complètement le principe de la pétition, le président Aeschlimann a exposé que la situation n'était pas si simple, et qu'une commission de l'OSE travaillait sur le sujet. Avant de clore le débat, il a indiqué que la situation était complexe dans certains pays où l'on avait du mal ne serait-ce qu'à immatriculer les résidents suisses. Il a indiqué qu'une profonde réforme serait nécessaire, mais pas avant 2001, dans la mesure où il fallait déjà faire un état des lieux complet, la situation n'étant pas très claire.

Enfin, il a souligné, dans son appel à candidatures, le caractère quelque peu censitaire de l'élection au CSE, les délégués devant mettre du temps à disposition et prendre en charge leurs frais de transport et de séjour. Jacques Simon Eggli, conseiller national et vice-président de l'OSE a en conclusion levé l'ambiguïté née du terme « *Parlement des Suisses de l'étranger* » en rappelant que les véritables représentants des citoyens sont les conseillers nationaux, élus au suffrage universel et direct. JS Eggli a également indiqué que l'OSE qu'il représente n'est qu'un intermédiaire, certes utile, mais sans vocation à se substituer à une représentation démocratique. La douloureuse question de l'absence de représentation parlementaire démocratique des Suisses de l'étranger reste donc pleine et entière. +

Pour vous informer sur les enjeux des votations, commandez les cassettes de Radio Suisse Internationale en écrivant à : Radio Suisse Internationale, Cassettes Votations, CH 3000 Berne 15, en indiquant la langue de votre choix.

## Calendrier

### PARIS

Remake of The Weekend, de Pipilotti Rist

**MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS**

11 avenue du président Wilson, 16e jusqu'au 19 septembre de mardi au vendredi de 10h à 17h30, samedi et dimanche de 10h à 18h45

### LA PETITE PIERRE (67920)

Robert Hainard, sculptures, gravures, ouvrages illustrés.

**CHATEAU DE LA PETITE PIERRE**

Parc régional des Vosges du Nord jusqu'au 29 août

### MONTPELLIER

L'alimentation au fil du gène, exposition produite par le Musée de l'alimentation de Vevey

**AGROPOLIS-MUSEUM**

951 avenue Agropolis jusqu'au 30 août tous les jours sauf mardi de 14h à 18h

### ST-ETIENNE

Giacometti, exposition de 80 pièces dont 30 sculptures

collection complète du Centre Georges Pompidou, montrée pour la première fois hors les murs

**MUSÉE D'ART MODERNE**

La Terrasse jusqu'au 27 juin

tous les jours de 10h à 18h sauf le 1<sup>er</sup> mai

### BIENNE

Nostalgie et passion : chemins de fer en modèles réduits

**MUSÉE NEUHAUS**

jusqu'au 29 août

### FRIBOURG

Remember, œuvres inédites de Niki de Saint-Phalle, réalisées entre 1954 et 1962.

**ESPACE JEAN TINGUELY-NIKI DE SAINT-PHALLE**

Jusqu'au 26 septembre

### MONTREUX

Les Yeux du papillon, rétrospective sur Vladimir Nabokov à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance et la collection de papillon de Nabokov,

**MUSÉE DU VIEUX MONTREUX** jusqu'au 30 octobre



Jusqu'au 20 septembre, une soixantaine de tapisseries sont exposées dans l'Abbatiale de Payerne et son musée. Ces œuvres ont été réalisées d'après des toiles de maître de Braque, Léger, Le Corbusier, Klee... dans les fameuses manufactures d'Aubusson, de 1933 à 1999. Office du tourisme de Payerne : 70 41 26 660 61 61